

Commune de



Procès-verbal du conseil municipal du lundi 31 mars 2025 à 19h30

Etaient présents :

-L'ensemble des élus du conseil municipal à l'exception de :

Anthony page, a donné procuration à Valérie Le Bon

Benjamin Le Bouëc, absent excusé

Christine Huiban, absente excusée

Cécile Prigent, absente excusée

Christophe Philip, absent excusé

Secrétaire élue : Marion Padeloup

La séance est ouverte à 19h30, Madame la Maire Lénaïk JOURDREN nomme Marion Padeloup, secrétaire de séance.

1/ Comptes financiers Uniques 2024

En l'absence de quorum le 21 mars 2025 (7 voix contre 8 requises), le Conseil municipal s'est de nouveau réuni suite à une deuxième convocation.

Madame le Maire rappelle le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 2222- 3 ainsi que l'article L.1612.12 qui institue que le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes,

Madame le Maire mentionne la délibération du 28 mai 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) pour la commune de Trégourez en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP),

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la Commune de Trégourez,

Considérant que le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul il remplit les mêmes fonctions de « rendus des comptes » et évite la redondance et le volume de ces deux documents,

Par ailleurs, le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents.

Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable. Le CFU apporte une information enrichie de données budgétaires et d'information patrimoniales.

Le CFU met en exergue les données comptables à côté des données financières, il permet ainsi de mieux éclairer les assemblées délibérantes et peut ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances publiques.

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

L'assemblée est invitée à désigner un Président de séance pour le vote des CFU 2024 car Madame le Maire ne prend pas part au vote.

Lénaïk Jourden propose de désigner Philippe Ansquer en sa qualité d'Adjoint aux finances.

Monsieur Philippe Ansquer, Adjoint délégué aux finances, Président de séance, soumet à l'assemblée délibérante, les CFU 2024 afférents :

- Au budget principal
- Au budget de l'eau
- Au budget de l'assainissement
- Au budget du lotissement du Rest -Hameau du Verger

Ces CFU font ressortir les résultats suivants :

Budget principal

Fonctionnement	
Dépenses	968 079.69
Recettes	986 354.90
Résultat exercice	18 275.21
Excédent/déficit antérieur reporté (002)	400 000,00
Résultat de fonctionnement	418 275.21

Investissement	
Dépenses	473 003.51
Recettes	569 572 .83
Résultat exercice	96 569.32
Excédent/déficit antérieur reporté (001)	1 456 215.85
Résultat d'investissement	1 552 785.17

Total Fonctionnement + Investissement	
Total dépenses	1 441 083.20
Total recettes	1 555 927 .73
Résultat de l'exercice	114 844.53
Excédent antérieur reporté	1 856 215.85
Total	1 971 060.38

Restes à réaliser	
Total reste à réaliser dépenses	124 543.23
Total reste à réaliser recettes	168 196.50
Résultat restes à réaliser	292 739.73

Excédent de résultat reporté 2 014 713.65

Budget Eau

Fonctionnement	
Dépenses	264 486.94
Recettes	389 223.01
Résultat exercice	124 736.07
Excédent/déficit antérieur reporté (002)	27 687.06
Résultat de fonctionnement	152 423.13

Investissement	
Dépenses	273 764.44
Recettes	1866.64
Résultat exercice	-86 887.80
Excédent/déficit antérieur reporté (001)	196 648.42
Résultat d'investissement	109 760.62

Total Fonctionnement + Investissement	
Total dépenses	538 251.38
Total recettes	576 099.65
Résultat de l'exercice	37 848.27
Excédent antérieur reporté	76 677.36
Total	262 183.75

Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	-10 000,00
---	------------

Total 252 183,75

Restes à Réaliser	
Total reste à réaliser dépenses	1 682,40
Total reste à réaliser recettes	10 800,00
Résultat reste à réaliser	9 117,60

Excédent de résultat reporté 261 301,35

Budget Assainissement

Fonctionnement	
Dépenses	137 850.97
Recettes	264 823.22
Résultat exercice	126 972.25
Excédent/déficit antérieur reporté (002)	- 7 732.92
Résultat de fonctionnement	119 239.33

Investissement	
Dépenses	211 880.65
Recettes	101 133.66
Résultat exercice	- 110 746.99
Excédent/déficit antérieur reporté (001)	167 229.75
Résultat d'investissement	56 482.76

Total Fonctionnement + Investissement	
Total dépenses	349 731.62
Total recettes	365 956.88
Résultat de l'exercice	167 229.75
Excédent antérieur reporté	175 722.09
Total	263 117.29

Reste à Réaliser	
Total reste à réaliser dépenses	12 604.800
Total reste à réaliser recettes	100 000
Résultat des restes à réaliser	100 000

Excédent de résultat 350 512.49

Budget Lot du Rest -Hameau du Verger

Fonctionnement	
Dépenses	0
Recettes	0
Bilan exercice	0
Excédent/déficit antérieur reporté (002)	237 220,67
Résultat de fonctionnement	237 220,67

Investissement	
Dépenses	0
Recettes	0
Bilan exercice	0
Excédent/déficit antérieur reporté (001)	-43 473,60
Résultat d'investissement	-43 473,60

Total Fonctionnement + Investissement	
Total dépenses	0,00
Total recettes	0,00
Résultat de l'exercice	0,00
Excédent antérieur reporté	193 747,07
Total	193 747,07

Excédent de résultat	193 747,07
-----------------------------	-------------------

Total dépenses	538 251.38
Total recettes	576 099.65
Résultat de l'exercice	37 848.27
Excédent antérieur reporté	76 677.36
Total	262 183.75

Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	-10 000,00
---	------------

Total	252 183,75
--------------	-------------------

Restes à Réaliser	
Total reste à réaliser dépenses	1 682,40
Total reste à réaliser recettes	10 800,00
Résultat reste à réaliser	9 117,60

Excédent de résultat reporté	261 301,35
-------------------------------------	-------------------

Après l'exposé de l'ensemble des résultats, Lénaïk Jourden, Maire de Trégourez quitte la salle pour permettre à l'assemblée de les voter.

Monsieur Philippe Ansquer invite l'assemblée à se prononcer sur les CFU de l'exercice 2024.

Les comptes financiers uniques ayant déjà été présentés en détail lors de la séance du 21 mars, ces derniers n'appellent pas de remarque particulière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

-Approuve en l'état les Comptes Financiers Uniques 2024 de la commune de Trégourez pour les budgets suivants :

-Budget principal

-Budget Eau

-Budget Assainissement

-Budget Lotissement du Rest « Hameau du Verger »

- Autorise le Maire à signer l'ensemble des documents constituant les CFU 2024 en vue de leur transmission au juge.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Les questions de l'ordre du jour ayant été évoquées et les questions diverses abordées, la séance est clôturée à 21H30.